

Le huit décembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués le 2 décembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Etaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	MARTIN-FERRÉ Nadine, titulaire
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	SORIEUX Vanessa, titulaire
CHÉRANCÉ	VALLÉE Jacky, titulaire
CONGRIER	TISON Hervé, LEPICIER René-Marc, titulaires
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, BÉZIER Florence, DOREAU Jean-Sébastien, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVEILLE	/
CRAON	de GUEBRIANT Bertrand, GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	/
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	DERVAL Séverine, JUGÉ Joseph, titulaires
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	MEZIERES Hervé, suppléant
MÉE	BAHIER Alain, titulaire
MÉRAL	CHAMARET Richard, titulaire
NIAFLES	GENDRY Daniel, titulaire
POMMERIEUX	RESTIF Vincent, titulaire
QUELAINES ST GAULT	de FARCY de PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
RENAZÉ	GAULTIER Patrick, BALOCHE Dorinne, PELLUAU Philippe, titulaires
SENONNES	BARBÉ Béatrice, titulaire
SIMPLÉ	/
ST AIGNAN S/ROË	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST ERBLON	GAUCHER Olivier, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	BOURBON Aristide, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	GILLES Pierrick, titulaire
ST POIX	BEUCHER Clément, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST SATURNIN DU LIMET	MADIOT Isabelle, suppléante

Etaient excusés : HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), CHANCEREL Philippe (Livré-la-Touche), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), MANCEAU Laurence (Cossé-le-Vivien), GARBE Pascale (Méral), LIVENAIS Norbert (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), CLAVREUL Yannick (Simplé), LEFÈVRE Laurent (Quelaines-Saint-Gault).

Etaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), HAMARD Benoît (Craon), DESHOMMES Catherine (Cuillé), TESSIER Jean-Pierre (La Boissière), BANNIER Géraldine (Courbeveille)

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

MANCEAU Laurence a donné pouvoir à DOREAU Jean-Sébastien
LIVENAIS Norbert a donné pouvoir à BALOCHE Dorinne

GARBE Pascale a donné pouvoir à CHAMARET Richard
CHAZÉ Monique a donné pouvoir à de GUEBRIANT Bertrand

Secrétaire de Séance : Élu **M. Bertrand de GUÉBRIANT**, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-12/201 : RESSOURCES HUMAINES

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE CRAON**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 8 décembre 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251212-DELIB202512201-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2025

Affichage : 17/12/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



OBJET 2025-12/201 : RESSOURCES HUMAINES

RECRUTEMENT D'EMPLOIS SAISONNIERS – CENTRE AQUATIQUE DE L'ODYSSÉE

Commentaires : * sortie de Mme Géraldine BANNIER

Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote

Ce qui porte le nombre de présents à : **46** et le nombre de votants à : **50** par le jeu des pouvoirs

M. Dominique GUINEHEUX, Vice-président en charge de l'Aménagement du Territoire, des politiques Contractuelles et de l'Administration Générale, expose au conseil communautaire qu'afin de répondre au prévisionnel des fréquentations et activités pour l'exercice 2026 du Centre Aquatique l'Odyssée, il est nécessaire de recourir à des recrutements de saisonniers.

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment son article L. 332-23 2°.

Considérant l'avis favorable du comité social territorial du 28 novembre 2025.

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012.

Considérant qu'il est nécessaire de créer 9 emplois saisonniers :

- 6 B.N.S.S.A. à temps complet à 35/35^{ème} pour une durée de 2 mois, rémunérés sur la base du grade d'opérateur des A.P.S. qualifiés,
- 1 B.N.S.S.A. à temps non complet à 10.30/35^{ème} pour une durée de 2 mois, rémunéré sur la base du grade d'opérateur des A.P.S. qualifiés,
- 1 Agent d'entretien à temps complet à 35/35^{ème} pour une durée de 2 mois, rémunéré sur la base du grade d'Adjoint Technique Territorial,
- 1 Agent d'entretien à temps complet à 35/35^{ème} pour une durée de 3 semaines, rémunéré sur la base du grade d'Adjoint Technique Territorial,

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la continuité du service en cas d'indisponibilité d'un agent saisonnier pour maladie ou accident, il est proposé qu'il puisse être procédé au remplacement de ces agents pendant la période considérée.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 46 (départ de Géraldine BANNIER)

Votants : 50 (départ de Géraldine BANNIER qui ne prend pas part au vote et par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (50 votants)

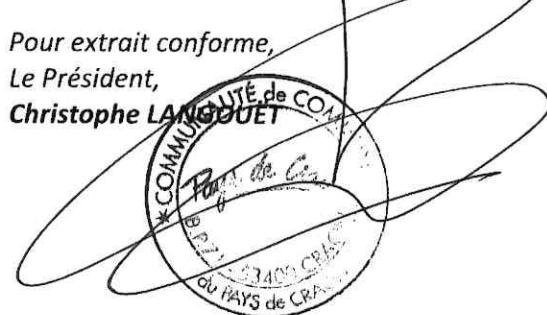
- **AUTORISE** le Président à procéder aux recrutements d'emplois saisonniers au Centre Aquatique de l'Odyssée pour l'exercice 2026, selon les éléments présentés précédemment ;
- **AUTORISE** le Président ou le Vice-Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 12 décembre 2025*

Pour extrait conforme,

Le Président,

Christophe LANGOUET



*Le secrétaire de séance,
Bertrand de GUEBRIANT*



BG